

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue le troisième jour d'octobre deux mil onze (2011-10-03), à la salle du Conseil, à la vingtième heure (20h00), sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Monsieur Ghislain Bellemare, conseiller au poste numéro trois
Monsieur Yves Lessard, conseiller au poste numéro quatre
Madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Diane Faucher agit à titre de secrétaire d'assemblée.

PRIÈRE D'USAGE.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Réjean Carle, maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

209/10/11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare:
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert;

210/10/11

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

De la session du 1^{er} août et du 6 septembre 2011

Chacun des membres du Conseil municipal déclare avoir lu les procès-verbaux ci-hauts énumérés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux des sessions ordinaires du 1^{er} août et 6 septembre 2011, tels que rédigés, chacun des membres de ce Conseil en ayant reçu copies;

C O R R E S P O N D A N C E

1. Idées de projets pour financer le Parc des Chutes
2. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2012 = 88 434 100\$ de valeurs imposables
3. Campagne de financement 2011 de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
4. La coopérative de solidarité Collecte Pro nous invite à participer à la semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD).
5. Symposium sur les produits forestiers à La Tuque les mercredi et jeudi 9 et 10 novembre prochain.

I N F O R M A T I O N S D U M A I R E

- Procès-verbaux de la MRC et de la régie d'aqueduc De GrandPré déposés et disponibles au bureau municipal.
- La Société d'histoire de Louiseville offre des calendriers 2012 dans lesquels on relate le 175^{ième} anniversaire de la municipalité de Sainte-Ursule;

A CETTE SUITE :

210A/10/11

ACHAT DE CALENDRIER HISTORIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Louiseville, dans son édition 2012 des calendriers historiques, y a inclut des photos de la municipalité de Sainte-Ursule pour relater le 175^{ième} anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un document très spécial pour la municipalité de Sainte-Ursule;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule achète 10 calendriers édition 2012 de la société d'histoire de Louiseville afin d'en remettre au moins un exemplaire à chacun des organismes de notre paroisse;

QUE cette dépense soit payée à même le budget d'administration générale « imprimés et livres »;

211/10/11

APPROBATION DES COMPTES

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve :

- la liste des déboursés au 3 octobre 2011, d'un montant de dix-huit mille sept cent vingt-trois dollars et quarante-cinq cents (18 723.45\$) des chèques #5371 à #5398;

- la liste des comptes à payer au 3 octobre 2011 d'un montant de cent vingt-huit mille sept cent cinquante-neuf dollars et neuf cents (128 729.09\$) du chèque #5399 au chèque #5438;

que les paiements en soient autorisés et ratifiés.

COMPTES SOUMIS : COMPTE SALAIRE

Solution en ligne Desjardins – dépôt direct :

Salaires périodes finissant : 2011/09/10 au 2011/09/24

TOTAL : 19 234.71\$

RAPPORT DES COMITÉS :

- **René-Charles Paquin** mentionne que des membres du service incendie font des visites de prévention dans le rang Fontarabie. Il ajoute que les 2 coffres de rangement du vieux camion citerne doivent être réparés. Les membres de ce Conseil discutent de ce sujet;

A CETTE SUITE :

212/10/11

RÉPARATION DES COFFRES DU VIEUX CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT QUE les deux coffres du vieux camion citerne sont défoncés par la rouille;

CONSIDÉRANT QUE, selon les renseignements obtenus par le conseiller René-Charles Paquin, il y est possible de les réparer;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal exige qu'une estimation détaillée des réparations des deux coffres du vieux camion citerne soit faite par l'entrepreneur local « R.P. Métal »;

QUE le Conseil municipal demande que monsieur René-Charles Paquin, conseiller, soit présent lorsque l'entrepreneur vérifiera ledit véhicule pour préparer l'estimation détaillée des réparations;

QUE ladite estimation devra être présentée aux membres du Conseil avant d'autoriser la dépense;

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale de les contacter lorsque l'inspection aura lieu, ainsi, s'ils sont disponibles, ils se rendront sur place pour constater l'ampleur des travaux correctifs à faire;

- **Jacinthe Bourgeois** mentionne que les membres du conseil d'administration du Parc des Chutes de Sainte-Ursule se mobilisent pour trouver des solutions. Une rencontre est à prévoir sous peu avec le conseil municipal. Elle invite également les membres du Conseil à participer à la « soirée de la Route de la Poésie » qui aura lieu samedi 22 octobre prochain au centre communautaire Jacques-Charette;

213/10/11

MANDAT MISE À JOUR PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME ET CARTOGRAPHIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule doit modifier son plan et sa réglementation d'urbanisme pour faire suite à l'adoption du règlement 222-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'inspecteur municipal recommandent également certains ajouts à la réglementation actuelle afin de l'adapter à la réalité actuelle du territoire ursulois;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie relative au plan et règlements d'urbanismes actuelle doit être mise à jour pour y inclure les précédentes modifications, et que, nous ne possédons ni le matériel ni les compétences requises pour y effectuer de telles mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #202/09/11, les membres du Conseil municipal avaient autorisés la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des offres de services;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'offre de service faite par Francine Saint-Onge, géographe et consultante en aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long décrit;

QUE les membres du Conseil municipal acceptent l'offre de services de madame Francine Saint-Onge, en date du 22 septembre 2011 au montant de 14 850\$ plus taxes applicables

QUE cette dépense soient payées à même les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2010;

214/10/11

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS de motion est donné par madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq, qu'un règlement sera adopté, lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, un règlement concernant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux;

215/10/11

SOUTIEN FINANCIER AU COMITÉ DU LAC-FLEURY

CONSIDÉRANT QUE le comité du Lac-Fleury dépose une demande d'aide financière pour les aider à défrayer les coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin privé qui mène au Lac-Fleury;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté une politique sur la façon d'intervenir sur les chemins privés; (référence : résolution 67/03/08)

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule applique la procédure d'aide pour le déneigement de certains chemins particuliers (voir résolution 67/03/08) en réponse à la demande du comité du Lac-Fleury;

QUE cette aide sera versée en quatre (4) versements égaux aux séances ordinaires des mois de janvier, février, mars et avril ;

QUE le **4^{ième} versement sera versé UNIQUEMENT sur présentation de la preuve de paiement**, par ledit comité, à l'entrepreneur qui effectuera les travaux d'entretien d'hiver dudit chemin;

216/10/11

ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE AQUEDUC DE GRANDPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de GrandPré a dressé son budget pour l'exercice financier 2012, dont le total est de 1 861 777\$ et le Conseil d'administration l'a approuvé à la réunion du 15 septembre 2011, par la résolution 2011-09-092;

CONSIDÉRANT QUE ladite Régie le transmet aux municipalités pour adoption, conformément à l'article 603 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres de ce Conseil a reçu une copie des documents du budget et que chacun en a pris connaissance et en approuve la teneur;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule approuve et adopte le budget 2012 de la Régie d'aqueduc de GrandPré de l'ordre de 1 861 777\$, dont la quote-part pour la Municipalité de Sainte-Ursule est 103 070\$;

217/10/11

SOUTIEN FINANCIER « PLACE AUX JEUNES »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Place aux Jeunes » de la MRC de Maskinongé organise deux fins de semaines exploratoires, permettant ainsi aux jeunes de connaître, en autres, les possibilités d'emploi dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite un appui financier de l'ordre de deux cents dollars de la part des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule encourage les initiatives visant à éviter l'exode de nos futurs travailleurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charrette :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de deux cents dollars à l'organisme « Place aux Jeunes » de la MRC de Maskinongé;

QUE cette dépense soit payée à même le budget prévu des « dons aux organismes »;

218/10/11

RECONNAISSANCE DU TITRE DE GESTIONNAIRE MUNICIPAL AGRÉE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et le Cégep de Sorel-Tracy ont lancé, à l'automne 2010, un tout nouveau programme de formation continue à l'intention des directeurs généraux du Québec, menant au titre de gestionnaire municipal agréé (*gma*)

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du titre de gestionnaire municipal agréé à la suite de la certification va attester les connaissances et les compétences du gestionnaire municipal, en plus de permettre d'évaluer avec justesse ses acquis tout en les qualifiant ;

CONSIDÉRANT QU'un processus de reconnaissance des acquis a été mis en place pour les détenteurs de l'ancien titre de *gma*, qui pourraient potentiellement se voir attribuer le titre de *gma*, grade 1 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un prix à payer pour l'analyse du dossier ;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme requise à l'association des directeurs municipaux du Québec pour l'analyse de son dossier dans le cadre du processus de reconnaissance des acquis de son titre de *gestionnaire municipale agréé* ;

QUE cette dépense soit payée à même le budget des frais de perfectionnement;

219/10/11

BANQUET DES SAVEURS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé organise son « Banquet des Saveurs », celui-ci étant un événement majeur de rassemblement qui permet de faire découvrir à tous les invités une panoplie de goûts et saveurs des produits de notre terroir;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION UNANIME :

QUE les membres du Conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le « Banquet des Saveurs » organisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé;

QUE cette dépense soit payée à même le budget des frais de représentation de la fonction « conseil municipal»;

220/10/11

COLLECTIF D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule est membre du collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie pour l'assurance collective de ces employés permanents depuis le 1^{er} octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'assurance collective a été souscrit auprès de Croix bleue Médavie par un mandat annuel renouvelable de cinq (5) ans qui prendra fin le 30 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Piché, de la firme ASQ consultant en avantages sociaux, a analysé la proposition de renouvellement et fait ses recommandations dans un document daté du 20 septembre 2011 et déposé à ce Conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long décrit;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte les recommandations de monsieur Pierre Piché, de la firme ASQ consultant en avantages sociaux, pour le renouvellement du programme d'assurance collective

souscrit auprès de la Croix Bleu Médavie, contrat #95489, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012;

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, les documents relatifs audit renouvellement d'assurance-collective;

SOUPER DES MARCHANDS – FESTIVAL DE LA GALETTE

Pas de suite.

221/10/11

ORGANISATION DU BASEBALL MINEUR DE LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation du baseball mineur de Louiseville organise une soirée bénéfice à la salle J.-A.-Mayrand du centre communautaire Jacques-Charette, le 3 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette soirée serviront directement à ladite organisation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule encourage les initiatives sportives dans lesquelles des dizaines de jeunes ursulois évoluent;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charrette :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accorde une commandite de l'ordre de cent dollars à l'organisation du « baseball mineur de Louiseville » pour la soirée bénéfice, dont les profits serviront à continuer d'offrir cette bonne activité sportive pour nos jeunes;

QUE cette dépense soit payée à même le budget « dons à des organismes »;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen nous informe que le fossé près de la voie ferrée, à l'endroit où des travaux d'égout ont été effectués pour l'assainissement des eaux usées du secteur « Petit Poste » de Fontarabie, se remplit d'eau très fréquemment.
La directrice générale va en informer l'inspecteur municipal.
- Un citoyen demande quand aura lieu la réunion publique pour discuter de solutions pour le site du Parc des Chutes ? aucune date n'a été déterminée, s'est le C.A. du Parc qui en décidera.
- Y a-t-il deux élus qui siègent sur le conseil d'administration du Parc ? non
- Y a-t-il un comité exécutif au Parc ? pas officiellement
- Madame Bourgeois mentionne qu'il y a eu longtemps des sièges vacants au C.A. du Parc, mais depuis la « saga » du projet centrale hydroélectrique tout est complet
- Le Parc des Chutes est-il impliqué dans « la Route de la Poésie »? oui, il y a eu lecture des poèmes sur le site en septembre dernier et la population y était invitée par le biais du bulletin municipal.
- Une cotisation est-elle exigée de la part des citoyens pour être membres de la corporation du Parc ? non

222/10/11

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC C.L.R. POUR LA RÉPARTITION 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE Groupe CLR inc. et la Municipalité de Sainte-Ursule sont liées par un contrat valide pour la période du 12 février 2003 au 12 février 2008, lequel a été renouvelé pour une période de cinq (5) ans

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser ce contrat en regard des nouvelles obligations qui sont imposées aux parties à la suite des modifications législatives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les modalités ainsi que le coût de la fourniture du service de répartition en réponse aux appels d'urgence pour le service d'incendies de la Municipalité de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT les projets de protocole d'entente pour service de répartition téléphonique 9-1-1 et de répartition secondaire incendies soumis par le Groupe CLR inc. de Grand-Mère;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long décrit;

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Ursule accepte les protocoles d'entente pour service de répartition téléphonique 9-1-1 et de répartition secondaire incendies du Groupe CLR inc. de Grand-Mère,;

QUE le Conseil délègue le Maire et la directrice-générale/secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, lesdits protocoles;

223/10/11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

RÉJEAN CARLE, Maire

DIANE FAUCHER, Directrice générale et secrétaire-trésorière